



Les archers de la **SGTA Tir à l'Arc** ont le plaisir de vous inviter au
Championnat Départemental Jeunes Salle 2 X 18 mètres OUVERT
(Sélectif au Championnat de France)

Samedi 13 et Dimanche 14 Janvier 2024

dans leurs locaux situés 37 Route de Bouchemaine 49000 Angers

	Samedi Après-midi	Dimanche Matin
Ouverture du Greffe	13h30	8h30
Echauffement	14h00	9h00
Début des tirs	14h30	9h30

L'inspection du matériel se déroulera pendant l'échauffement

Le tir du samedi après-midi est ouvert aux adultes en priorité puis aux jeunes (hors championnat départemental) en fonction des places disponibles. Pas de récompenses en dehors du championnat départemental.

Tir le samedi pour les catégories suivantes :

U21HCO

Quota : 2

Tir le dimanche pour les catégories suivantes :

Homme	Quota	Femme	Quota
U 13 CL	3	U 13 CL	3
U 15 CL	6	U 15 CL	4
U 18 CL	16	U 18 CL	3
U 21 CL	6	U 21 CL	4
U18BB	3		

Les quotas sont susceptibles d'évoluer selon les inscrits

Le classement se fera à l'issue des qualifications (sans matchs) pour les catégories du samedi Après-midi. Podium à la fin du tir de qualification pour ces catégories.

Début des duels 1h00 après la fin des tirs de qualification - Tous les tirs se feront sur trispot pour le championnat départemental. Hors championnat : tir sur trispot sauf demande lors de l'inscription et selon possibilités du pas de tir.

Licence compétition FFTA 2023/2024 et téléphone d'un responsable légal à présenter au greffe
Tenue conforme au règlement + chaussures de sport.

Rythme AB/CD. 2 fois 10 volées de 3 flèches

Sur place : chauffage, buvette, sanitaires, ... Les animaux de compagnie sont interdits

Pour les archers participant au championnat départemental l'inscription comprend 1€ revenant au comité départemental vote du CA le 12/12/2018 art VIII

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée, accompagnées du règlement par chèque (à l'ordre de la SGTA Tir à l'Arc) avant le 10 Janvier 2024.

Inscription CD Jeune	7 €
Inscription Adulte Samedi	9€
Inscription Jeune Samedi	7€

